

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3405

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« regardées » ;

le mot :

« considérées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.